L’affaire Henriette Alquier

Reprendre dans les écoles la place prépondérante qu'ils occupaient il y a quelques décades, est certainement un des vœux les plus ardents des réactionnaires. Ils savent bien qu'en ayant prise sur le cerveau de l'enfant, ils pourront plus facilement se livrer à leur besogne d'asservissement.
Aussi vouent-ils à l'école publique une haine féroce et ne manquent-ils aucun prétexte pour calomnier, souvent maladroitement les maîtres laïcs.

L'Affaire Henriette Alquier est un épisode de cette lutte entre la réaction et l'école laïque.

Henriette Alquier, institutrice syndicaliste et féministe, est l'auteur d'un rapport sur «La Maternité, fonction sociale». Ce rapport établi à l'aide de la documentation de toutes les sections départementales des Groupes féministes de l'Enseignement, a été approuvé par le Congrès de ces Groupes, à Grenoble en 1926. Il a été publié en février dernier dans un numéro spécial du «Bulletin des groupes féministes».

Henriette Alquier a dans cette étude, examiné de près toutes les questions intéressant la maternité et l'enfance. Les œuvres existantes (gouttes de lait, consultations de nourrissons, secours aux femmes en couches, etc.), les œuvres à créer ou à perfectionner y sont présentées avec un souci évident de rendre plus heureuse la maternité, de diminuer la misère des enfants du prolétariat. Dans son travail, Henriette Alquier pose incidemment la question de la maternité consciente et entrevoit pour l'avenir un régime où une proportion rationnelle sera établie entre la naissance des enfants et les possibilités de les élever.

C'est là un crime que ne peuvent lui pardonner les réactionnaires! Castelneau président de la Fédération Nationale Catholique (groupement qui doit compter une belle proportion de célibataires!). J. Le Mec qui n'en est pas à une

calomnie près, quelques autres notabilités trop bien pensantes, ont mené contre Henriette Alquier, mère de famille, une telle campagne, qu'ils ont réussi à obtenir du ministre de l'Instruction publique des promesses de poursuites judiciaires en application de la lui de 1920 réprimant la propagande anticonceptionnelle.

Il y a là un tel défi au bon sens, que tous ceux qui ne sont pas aveuglés par leur haine de l'école laïque se sont dressés spontanément pour défendre notre camarade. Espérons que leur voix sera assez forte pour être entendue.

Les Groupes Féministes de l'Enseignement laïque